ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2011

1° AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU CADRE DE VIE
ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » de la Communauté de Communes, il sera proposé au Conseil Communautaire d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat, qui permettra d'élaborer une politique de l'habitat cohérente et équilibrée au sein du territoire et d'assurer à chaque commune un développement de l'habitat adapté à ses capacités en intégrant les enjeux du Schéma de Cohérence Territorial de Tarbes-Ossun-Lourdes et en respectant les objectifs de mixité sociale et de gestion économe de l'espace. Il sera de plus proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'association des partenaires identifiés pour l'élaboration de ce Programme.

2° ENFANCE ET JEUNESSE
OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LOURDES AUX VACANCES DE PRINTEMPS

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs de Lourdes durant les vacances de Printemps, de 7h30 à 19h, pour les enfants âgés de 6 à 13 ans. La mise en place de cet accueil comprend, outre les périodes d'ouverture, l'organisation des repas ainsi que le recrutement des personnels nécessaires. Il est rappelé que les tarifs en vigueur ont été adoptés lors de la mise en place de la tarification modulée en fonction des ressources à compter du 1er janvier 2011.

3° ENFANCE ET JEUNESSE
OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS DE LOURDES AUX VACANCES DE PRINTEMPS

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des Accueils de Loisirs maternels du Lapacca, et alternativement de l'Ophite ou de Lannedarré, durant les vacances de Printemps, de 7h30 à 19h, pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. La mise en place de ces accueils comprend, outre les périodes d'ouverture, l'organisation des repas ainsi que le recrutement des personnels nécessaires. Il est rappelé que les tarifs en vigueur ont été adoptés lors de la mise en place de la tarification modulée en fonction des ressources à compter du 1er janvier 2011.

4° ENFANCE ET JEUNESSE
OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE POUEYFERRE AUX VACANCES DE PRINTEMPS

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs de Poueyferré durant les vacances de Printemps, de 7h30 à 19h, pour les enfants âgés de 3 à 13 ans. La mise en place de cet accueil comprend, outre les périodes d'ouverture, l'organisation des repas ainsi que le recrutement des personnels nécessaires. Il est rappelé que les tarifs en vigueur ont été adoptés lors de la mise en place de la tarification modulée en fonction des ressources à compter du 1er janvier 2011.

5° ENFANCE ET JEUNESSE
SERVICE DE RESTAURATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AUX VACANCES DE PRINTEMPS ET D'ETE

Il sera proposé au Conseil Communautaire de signer une convention avec le Lycée Collège de Sarsan pour l'utilisation de la cuisine afin de confectionner en régie les repas destinés aux enfants et personnels fréquentant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes durant les vacances de Printemps et d'Eté. La mise en place de ce service comprend également le recrutement du personnel nécessaire à la confection et à la livraison des repas sur sites.

6° ENFANCE ET JEUNESSE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ATTRIBUTION DE LA PRESTATION DE SERVICE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Il sera proposé au Conseil Communautaire de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) fixant les objectifs, les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » attribuée par la CAF à la Communauté de Communes pour le fonctionnement de ses Accueils de Loisirs pour la période 2011/2013.

7° PERSONNEL
CREATION D'UN EMPLOI DE COORDONNATEUR PETITE ENFANCE

Compétente en matière de Petite Enfance depuis le 1er janvier 2010, la Communauté de Communes bénéficie de crédits de fonctionnement octroyés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales dans le cadre du Plan Espoir Banlieues. Ces crédits ouvrent l'opportunité de recruter un Coordonnateur Petite Enfance pour la coordination des structures d'accueil de la Petite Enfance du territoire communautaire, en cohérence avec le diagnostic Enfance/Jeunesse mené en 2009. Il sera donc proposé au Conseil Communautaire de procéder à la création de ce poste pour une durée de deux ans.

8° FINANCES
CONVENTION CADRE NATIONALE AVEC LE COMPTABLE DU TRESOR ET LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES POUR LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS DE LA CHAINE COMPTABLE ET FINANCIERE

Il sera proposé au Conseil Communautaire de signer cette convention, qui a dans un premier temps pour objectif la dématérialisation des bulletins de payes, et qui pourra s'appliquer par la suite aux factures et pièces d'exécution des Marchés Publics ainsi qu'aux titres de recettes et aux mandats de dépenses.